

FORMATION VENTE FORCEE

CONCUE ET ORGANISEE PAR LA COMMISSION VENTE FORCEE DE L'AAMTI

VENTE FORCEE

THÉMATIQUES ABORDÉES

MODULE 1

- Introduction
 - Présentation du principe de la vente forcée
 - Rappel des textes
 - Etat des textes
- Première partie: du côté du créancier
 - Créancier poursuivant (Syndicat des copropriétaires - Banque - Particuliers)
 - Créancier hypothécaire inscrit
- Deuxième partie : du côté du candidat à l'achat
 - Adjudicataire sur vente à la barre
 - Acquéreur sur vente à l'amiable
- Introduction à la licitation et à la distribution du prix

MODULE 2

- La distribution du prix
 - Par le séquestre bâtonnier
 - Par le notaire
- L'Avocat mandataire en transactions immobilières dans la vente forcée
 - Son rôle
 - Le moment de son intervention dans la procédure

MODALITES D'INSCRIPTION

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif formation entière

Prix adhérents AAMTI : **294,00 € TTC**

(245,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : **468,00 € TTC**

(390,00 € HT - 20% TVA)

Tarif par module de formation

Prix adhérents AAMTI : **174,00 € TTC**

(145,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : **234,00 € TTC**

(195,00 € HT - 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

**Association des Avocats Mandataires
en Transactions Immobilière - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes :

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS